

AVIS PUBLIC



DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur les demandes approuvant :

pour l'unité 3109 du bâtiment portant le numéro 1288, avenue des Canadiens-de-Montréal, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1164869003];

pour le bâtiment portant le numéro 1379, rue Ontario Est, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1186255008];

pour le bâtiment portant le numéro 320, rue Notre-Dame Est, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » au niveau du sous-sol et au rez-de-chaussée comme déjà autorisé aux étages, et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1184869009];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 12 juin 2018, à 18 h 30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 26 mai 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie